

→ Doc

2020-CP-0253

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 septembre 2020

**VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**Aménagement sur la RD347 de créneaux de dépassement sur les communes de  
Verrue et Saint-Jean-de-Sauves - Approbation de l'avant-projet - Lancement des  
procédures administratives et environnementales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Vienne en date du 2 avril 2015 donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vienne, réunie le 17 septembre 2020, à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

- d'annuler la délibération de la Commission Permanente n° 2019CP355 du 7 novembre 2019 et de la remplacer par la présente délibération,
- d'approuver l'avant-projet d'aménagement sur la RD 347 d'un créneau de dépassement à 2x2 voies sur les communes de Verrue et Saint-Jean-de-Sauves pour un montant de 5,5 M€ (valeur 2018) ; cet avant-projet, incluant l'aménagement des voies de rétablissement, les aménagements de sécurité des deux carrefours (RD 347-126 et 347-67) encadrant la section à 2x2 voies et la mise en œuvre d'une zone humide compensatoire sur la commune de Coussay, étant présenté en annexe,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à déposer les différents dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, de demandes d'autorisations, de diagnostic et des éventuelles fouilles archéologiques,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à lancer les négociations foncières amiables,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à saisir Mme la Préfète de la Vienne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointement à l'enquête environnementale,

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à saisir Mme la Préfète de la Vienne pour l'ouverture d'une enquête parcellaire, qui pourra être conjointe à l'enquête publique ou environnementale.

**ADOPTÉ**  
Le Président du Conseil Départemental,



**Bruno BELIN**

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	22/09/2020
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20200917-000000000003538-DE
Date de publication	23/09/2020